

ont écrit au général Mellinet pour le prier de leur adresser à l'Empereur le vœu d'obtenir le droit de nommer eux-mêmes leurs officiers. Cette lettre n'est signée que par des gardes nationaux d'une compagnie ; mais on parle d'organiser un pétitionnement sur une grande échelle.

Le comte de Goltz, qui avait conservé le titre honorifique d'ambassadeur de la Confédération de l'Allemagne du Nord, est mort hier.

On parle beaucoup ici d'un incident qui se serait passé au camp de Châlons. Trois officiers prussiens sont allés au camp sans y être invités et sans en avoir demandé l'autorisation. Ils auraient assisté incognito aux grandes manœuvres d'avant-hier. Au retour à l'hôtel ils reçurent la visite des gendarmes avec qui ils eurent une vive altercation. Ils voulurent alors se rendre au camp et s'adresser à l'Empereur ; mais ils furent reçus par le maréchal Bazaine qui leur enjoignit de retourner immédiatement à Paris. On sait que M. de Bismark a élevé l'espionnage à la hauteur d'une institution.

Les grèves du bassin houillier de Saint-Etienne paraissent toucher à leur terme. Sur beaucoup de points les travaux sont repris, et l'Etat a promis de leur payer le salaire qu'ils ont perdu pendant la durée de la grève.

Voilà qui pourra vous donner une idée de la sûreté des renseignements qu'on peut recueillir à la Bourse autour de la spéculation. A deux heures et demie le bruit se répandit que M. Jules Favre était mort le matin d'une hémorragie. Arrive aussitôt le bruitier : « Est-ce vrai, demande-t-il, que M. Rochefort est mort ; on vient de me le dire à l'instant. » — « M. Thiers est mort, dit un autre, est-ce, Dieu ! possible. »

Les journaux du soir déclarent que la nouvelle de la mort subite de M. Jules Favre est absolument fautive. Il serait intéressant de découvrir de quelle source est venue cette rumeur.

L'Empereur est attendu ce soir à Paris. Les lecteurs du Figaro sont fort intrigués au sujet de la surprise que le journal leur promet pour demain. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que le secret a été si bien gardé, quoique la boutique de Perruquier bavard et malin ait été depuis longtemps appelée le temple de l'indiscrétion. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'il s'agit d'une compilation à laquelle plusieurs personnes travaillent depuis plus de quinze jours.

Hier, chez M. Guéroult, aux bureaux de l'Opinion nationale, les représentants des principaux journaux de Paris, ont nommé le syndicat de la tribune des journalistes des Faubourgs Bourbons ; les élus sont : MM. de Guéroult, président ; Say, Gibiat, de Hancocq et Guéroult. Ce dernier remplace M. J. Ferry qui permute avec lui et prend son siège dans la salle.

CH. CAHOT.

BOURSE DE PARIS DU 25 JUIN.
L'allocution de l'Empereur est commentée en sens divers ; mais somme toute, elle paraît moins belliqueuse que ne l'indiquait le rumeur d'hier. Aussi la rente reprend de 15 c. à 70.25 ; mais cette hausse dure peu, et il semble que ce mois soit destiné aux soubresauts perpétuels. Au moment où les cours se tenaient, on fit courir le bruit de la mort de M. Jules Favre ; cette nouvelle prend l'importance d'un événement politique, et le marché est ébranlé ; le 3 1/2 retombe à 70.10 et toutes les autres valeurs reculent en proportion. L'Italien cependant, soutenu par son coupon, fait assez bonne contenance et s'élève à 56.55.

Le gouverneur de la Banque a fait afficher à la Bourse que le dividende des actions pour le 1^{er} semestre est fixé à 25 francs. Ce chiffre est presque satisfaisant si l'on songe combien les opérations d'escompte ont été réduites cette année.

Le Journal officiel publie les paroles du maréchal Bazaine auxquelles répondent les discours de l'Empereur que nous avons reproduit jeudi soir :

Sire,
Nos soldats de l'armée d'Italie se souviennent qu'il y a aujourd'hui dix ans, votre Majesté les conduisit à la victoire. Ce glorieux anniversaire ne s'effacera jamais de nos cœurs, qui resteront, en toutes circonstances, dévoués à l'Empereur et à sa dynastie.

Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le Prince Impérial !

On lit dans le Peuple :

Un commerçant de Paris nous adresse les observations qui suivent ; elles sont relatives à une théorie souvent émise et qu'il intitule carrément *sur scie*.
Scie ou non, il n'importe ; la question est intéressante, et notre correspondant nous fait l'effet de raisonner juste et d'avoir raison.

En 1868, comme en 1869, avant les élections, le thème favori des clubs a été le suivant :

Il faut que les travailleurs reçoivent ce qu'ils produisent et qu'ils ne supportent plus les fardeaux sociaux.

Je suis fabricant d'appareils, c'est-à-dire dans la catégorie des confectionneurs ayant pour matières premières des produits manufacturés.

Or, ce que je vends cent francs me coûte :

Matière première.....	40 fr.
Main-d'œuvre.....	20
Frais généraux de magasin et atelier, seulement.....	20
Remise aux commissionnaires, faillites et rabais.....	10
Total.....	90 fr.

Il me reste donc pour ma sujétion corporelle et mon travail intellectuel, 10 francs.

C'est-à-dire que, quand un ouvrier gagne sa journée de 6 fr. assurée en travaillant manuellement, moi, qui ai le droit, il est vrai, d'en avoir plusieurs, je risque :

1 ^o Matières premières.....	12 f.
2 ^o Main-d'œuvre.....	6
3 ^o Frais généraux.....	6
4 ^o Pertes et rabais.....	3
Total.....	27 fr.

pour toucher une éventualité de 30 fr. et gagner 3 fr.

Quelle fraction de ces 3 francs, (qu'il prétend me faire gagner, bien qu'il ne figure que pour 6 fr. dans mon risque de 27 fr.) l'ouvrier veut-il que je lui assure ?

Consentira-t-il à risquer ses 6 fr. ? En ce cas, je suis son homme. Il engagera sa main-d'œuvre, j'apparierai les 21 fr. restant à débours, et nous partagerons tous les huit jours, au prorata de mon apport, autant de fois 3 francs qu'il y aura eu de 30 francs de vendus.

Est-ce qu'il est nécessaire de faire une révolution démocratique et sociale pour en arriver là ? S'il est au monde des hommes qui pratiquent le proverbe : « Un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras, » ce sont les ouvriers, et surtout les ouvriers de Paris.

Ainsi, toute la théorie des clubs consiste à réclamer une éventualité de 6 fr. 66 cent. par jour, à laquelle les ouvriers préfèrent la certitude de 6 fr.

C'est bien la peine, ma foi, de faire tant de bruit !

Je défie MM. les clubistes de répondre deux mois avant le club commun à ce que je viens de dire là.

Agrez, etc.

Conseil municipal de Roubaix.

EXTRAITS DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 MAI 1869.

PRÉSENTATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE 1869.

M. LE MAIRE. — Messieurs, nous venons vous soumettre nos propositions pour le budget de 1869. Elles se résument comme suit :

Recettes.	
Excédant en caisse à la clôture de l'exercice 1868.....	407,743 18
Reste à recouvrer sur cet exercice.....	60,766 24
Un article nouveau.....	476,124 08

Articles 1. à 38 bis déjà votés par le Conseil.....	406,138 95
Articles nouveaux n ^{os} 39 à 46.....	63,003 72
Excédant en recettes.....	6,981 41

Nous vous invitons à renvoyer ce budget à la commission du compte administratif.

Cette proposition est adoptée.

COMPTES ET BUDGETS DES HOSPICES.

M. LE MAIRE poursuit ainsi :

Messieurs,
Le compte administratif des hospices que nous ayons l'honneur de vous présenter, constate, pour l'année 1868, un ensemble de recettes effectuées de 513,500 fr. 94 c. savoir :

Recettes.	
Recettes propres à l'hospice.....	101,369 72
Recettes propres à l'hôpital.....	666 75
Subventions payées par la ville.....	220,775 31
Produit des expropriations.....	190,689 16
Total des recettes.....	513,500 94
des dépenses.....	320,167 14
Différence.....	193,333 80
Réliquat de 1867.....	1,213 22
Excédant en caisse.....	194,547 02

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE.

Recettes.	
Nouvelles subventions demandées à la ville.....	100,453 12
Réliquat de l'exercice 1868.....	494,547 08
Intérêts sur le montant des appropriations.....	2,388 81
Recettes diverses.....	10,521 83
Total.....	307,904 56

Dépenses.	
Achat de terrain pour le nouv. hospice.....	124,969 84
Frais d'acquisition.....	7,986 87
Dép. diverses.....	107,924 85
Excédant de recettes.....	67,043 08.

Nous vous proposons le renvoi à la commission des comptes.

Le Conseil approuve le renvoi des comptes et budgets des hospices à l'examen de la commission du compte administratif.

COMPTES ET BUDGETS DU BUREAU DE BIENFAISANCE.

M. LE MAIRE présente les comptes du bureau de bienfaistance :

Messieurs,
L'administration du bureau de bienfaistance nous a remis son compte administratif pour 1868.

Les recettes s'élevaient à 174,832-30 fr., savoir :

Ressources ordinaires.....	29,832 31
Subvention de la ville.....	130,000 00
Secours de l'Etat.....	15,000 00
Total.....	174,832 31

Dépenses pour traitements et frais de bureau..... 8,478 07

Secours en argent et en nature..... 163,975 66

Total des recettes..... 174,832 31

des dépenses..... 172,453 73

Excédant de recettes..... 2,378 58

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DE 1869.

Recettes.

Reliquat de 1868.....	2,378 58
Supplément de subvention voté.....	8,000 00
Nouveau supplément non voté.....	20,000 00
Secours de l'Etat.....	250 00
Total.....	30,628 58

Dépenses diverses..... 30,135 58

Excédant de recettes..... 493 06

BUDGET DE 1870.

Recettes.

Subvention de la ville.....	80,000 00
Recettes diverses.....	12,126 00
Total.....	92,126 00

Dépenses diverses..... 92,021 41

Excédant de recettes..... 104 59

Nous proposons de renvoyer le tout à la commission des comptes.

Le conseil approuve également la proposition sans aucune discussion.

COMPTES-RENDU DU SERVICE DES EAUX EN 1868.

M. LE MAIRE soumet le compte rendu du service des eaux :

Messieurs,
Voici le résultat du service des eaux en 1868 :

La quantité d'eau vendue a été de 4,955,754 mètres cubes cont 1,325,124 mètres cubes à Roubaix et 630,630 mètres cubes à Tourcoing.

Les frais d'exploitation ont coûté..... 55,306 61

Ceux relatifs à l'amortissement des emprunts..... 131,992 64

Total de la dépense..... 187,299 25

1,955,754 m. c. divisé par 1,187,299 25 donne pour prix de revient d'un mètre cube, 0,997683, soit 9 centimes 1/2.

Le prix de revient en 1867 était de 0,1060105 soit 10 centimes 2/3.

La part de Roubaix dans les recettes est de..... 131,613 48

Sa part dans les dépenses est de..... 126,904 88

Le bénéfice est donc de..... 4,708 60

Ce compte ayant été approuvé par la commission mixte, nous vous proposons d'en voter l'adoption.

Le compte du service des eaux en 1868 est adopté sans observations.

(La suite prochainement.)

CHRONIQUE LOCALE.

Des grèves se sont déclarées cette semaine à Roubaix dans deux établissements de tissage ; elles n'ont pas eu grande importance et ne se sont pas prolongées.

A ce sujet, on ne saurait trop répéter aux ouvriers qu'il est inutile de cesser le travail pour débattre avec les patrons les conditions de prix. Il serait beaucoup plus simple et plus profitable à tous de désigner des délégués chargés de s'entendre avec les fabricants. On ne perdrait ainsi ni temps ni argent, car les grèves ne peuvent que nuire aux travailleurs et à leurs familles. C'est ce que fait fort bien ressortir un journal de Lille, en parlant des grèves de Saint-Etienne. Voici comment il s'exprime :

Certes nous sommes de ceux qui désirent que des améliorations de toute nature puissent se produire dans l'état général des classes ouvrières. Mais il ne faut pas que les améliorations demandées, on peut dire exigées à l'aide de la grève, aillent précéder contre la but qu'elles veulent atteindre. C'est cependant ce qui ne manquerait pas d'arriver pour peu que les prétentions des ouvriers s'élevassent au-delà des limites que la raison indique comme naturelles et nécessaires. Le jour où soit par des prétentions successivement manifestées et forcément satisfaites, soit par des interruptions de travaux au moyen des grèves, le travail des charbonnages sera annulé ou interrompu pour un laps de temps plus ou moins long, lorsque cette défaillance de l'industrie houillère aura amené des désastres dans la plupart des industries qui emploient la houille, qui donc aura surtout à souffrir ? Ne sera-ce pas les ouvriers ? Sans doute les chefs de maison, les propriétaires des fabriques, les actionnaires de tant d'établissements industriels dans le nord de

la France seront rudement atteints dans leur fortune. Mais, ce qui est plus douloureux à penser, c'est que l'ouvrier souffrira par la manque même du nécessaire ; il souffrira dans lui-même, dans sa femme, dans ses enfants. Pour peu qu'il perde, il perd tout. S'il a de petites économies, elles sont vite mangées et à peine s'il a le temps de se reconnaître, voilà la faim qui frappe à sa porte et fait crier ses petits enfants !

Cela est facile à comprendre et c'est ce qu'il faut faire comprendre aux classes laborieuses. La France d'aujourd'hui fait d'ailleurs une réflexion très-juste.

On veut opérer des réformes ; on veut diminuer les heures de travail, augmenter le salaire, modifier le mode de gestion des caisses d'économie possédées par les ouvriers. Qui empêche les ouvriers de s'entendre d'abord sur cette question, de charger ensuite quelques-uns d'entre eux de les poser, de les débattre avec les patrons, tout cela sans interrompre les travaux ?

Si dans un temps donné les pourparlers n'ont pas abouti, il est assez temps de prendre des résolutions définitives et d'une haute gravité. Mais se mettre dès l'abord en grève et surtout forcer à la grève des ouvriers qui ne voulaient pas s'y mettre, c'est là un déni de sens commun et de liberté individuelle qu'il n'est permis de tolérer chez personne. C'est cependant ce que l'on a eu le tort de faire dans les mines.

Quoiqu'il en soit, il faut espérer que la question sera bientôt et heureusement résolue et que la reprise générale du travail viendra faire oublier à tout le monde les mauvais jours qu'on vient de traverser.

Nous croyons utile de publier la liste des commerçants notables des villes et communes composant l'arrondissement du tribunal de commerce de Roubaix :

VILLE DE ROUBAIX.

MM. Alard-Rousseau, Alard-Scamps, Bayart-Cavelier, Bayart-Parent, Béghin Louis, Betteux Louis, Beuscart Constantin, Bodin Alphonse, Boissière Achille, Bourbier Charles, Bossut J.-B., Bouvy, Bulteau Alexandre, Bulteau Emile, Cateau Pierre, Cateau-Casse, Cateau-Leplat, Castel Théodore, Castel César, Cavois-Mahieu, Carpentier-Delatre, Cochet-Lecomte, Compagnon-Turbie, Cordant Louis, Daudet Charles, Dazin Motte, Decottignies Auguste, Delreune Edouard, Defrenne Paul, Delannoy-Destombes, Delaoutre-Filip, Delatre Jules, Delcourt-Tiers, Beldalle Achille, Delerue Paul, Delerue Auguste, Delambre-Longuépée, Delfosse Aimé, Delporte Pierre, Dervaux Henri fils, Derville Louis, Desbarbieux-Quesnoy, Descat-Billet, Descat Constantin, Descat Emile, Deschamps - Desrousseaux, Desrousseaux-Defrenne, Desrousseaux-Richard, Desvignes-Bayart, Dewitte Antoine, Dhalluin-Lepers, Dhalluin-Lacroix, Droulers Auguste, Billies-Lehembre, Debar-Ferrier, Dubar Charles, Duburcq J.-B., Ducat Louis, Duhamel Fidèle, Duhamel-Lefebvre, Duhamel Victor, Dupire Paul, Dupont-Wattel, Duriez Louis, Duriez Auguste, Duthoit François, Dutilleul-Lorthiois, Eeckman Louis, Eloy-Duvillier, Eloy-Toulemonde, Ernoult-Delatre, Famechon, Fauvarque aîné, Ferrière-Bonave fils, Ferrière Cyrille, Ferrière Alphonse, Ferrière Edouard, Florin Auguste, Florin Léopold, Florin-Watine fils, Florin Edouard, Freres Emile, Fraisse Charles, Galepin Ernest, Gantier-Pennel, Gaydet César fils, Glorieux Louis, Goube-Tiberghien, Grimonprez-Delatre, Grimonprez Jules, Grimonprez-Carvois, Grimonprez Eugène fils, Grisy A., Hannart Simon, Harinkouck Amand, Lagache Julien.

MM. Lagache Julien fil., Lambin Delatre, Lamy Paul, Leclercq Louis, Leclercq Alexandre, Lefebvre Louis, Lemerre Charles, Lemah, Lepoutre-Pollet, Lepoutre Auguste, Lepoutre-Parent, Leroux-Delcroix, Lesienne Henri, Lefebvre-Duvillier, Lherminier Desiré, Marry, Masson-Mathon, Masurel Charles, Masurel Jules, Mathon Henri, Mazurel Charles, Meurisse Clovis, Mimerel-Scribe, Montagne-Florin, Morel Emile, Morel Augustin, Motte-Motte Pierre, Motte Alfred, Motte-Iossut, Motte-Etienne, Mouraux J.-B., Mulliez-Eloy, Niel Léon, Nuyts Carlos, Parent Pierre, Parent et Lemaire, Petit Eugène, Piat César, Piat frère aîné, Pollet Joseph, Pollet Jules, Prouvost Achille, Prouvost-Debailloul, Prouvost Amédée, Prouvost et Firion, Prouvost Léon, Prouvost Adolphe, Prouvost Henri, Prus et Bayart, Quint, Rebeillé Auguste, Renaux-Lemerre, Réquillart Paul, Réquillart-Scripé, Réquillart-Guignot et Bellon, Réquillart-Desaint, Réquillart Franc. fil., Réquillart et Florin Jean, Roussel François, Roussel-Lecomte, Roussel Charles, Rouzé Victor aîné, Ryo Joseph, Salon Clodion, Salembier Henri, Segard Emile, Scripé César, Scripé Louis, Scripé Chrétien, Scripé-Roussel, Talon Arthur, Ternynck Henri, Thérin Pierre, Tiberghien Louis, Toulemonde-Destombe, Toulemonde-Nollet, Toulemonde Louis, Truffaut Théodore, Vernier Alphonse, Vinchon Alexandre, Voreux Louis, Vouzelle Edouard, Wattel Florimond, Wattel-Roussel, Watine Joseph, Watine Julien, Watine Louis, Wattinne-Prouvost, Wattinne Henri, Wattinne Gustave, Wibaux Achille, Wibaux-Motte, Wibaux-Parent, Willem Louis.

VILLE DE LANNOY.

MM. Bontemy Amand, Gaminis Gillouze, Parent-Moufort Augt, Besfrumes J.-B., Page Alexandre, Leborgne Ferdinand, Constant J.-B., Betteux Edouard, Duprés Henri, Renard Louis, Defrennes Pierre.

MM. Delcroix Edouard, Bayart Louis, Delannoy Alphonse, Delporte Louis, Mulliez Jules, Dervaux Pierre, Dubois Louis, Dubois Achille, Guary Louis, Labis Edouard, Loucie Jean.

COMMUNE D'HEM.

MM. Brane Henri, Delcroix Charles, Desprets J.-B., Gabert-Firmin, Leclercq - Dufermoit (Pierre).

COMMUNE DE BAISEUX.

MM. Ballenghien Auguste, Ballenghien Louis, Carrez-Desfontaines, Castel-Desfontaines.

COMMUNE D'ANNAPES.

MM. Chneider Pierre, Messine Germain.

COMMUNE DE WILLEMS.

MM. Truffaut Edouard, Lefebvre Jean, Agache-Boutemy, Parent Louis, Pottier Jegn.

COMMUNE DE CHÉRENG.

MM. Duquenooy Clotaire, Segard Pierre.

COMMUNE DE LEERS.

MM. Salembier Henri, Mulliez Prosper.

COMMUNE DE LYS-LEZ-LANNOY.

MM. Bontemy Amand, Delannoy J.-B.

COMMUNE DE FLERS.

M. Descat Gustave.

COMMUNE D'ASCO.

MM. Renard Alphonse, Droulers Louis.

COMMUNE DE TRESSIN.

MM. Quint Charles, Thieffry J.-B.

Un tisserand nommé Jacob Platwatt, qui demeure rue du Moulin-Brûlé, aux Mourmout, rentrant chez lui vendredi vers cinq heures du soir, trouva la porte fermée. Ayant acquis, par les voisins, la certitude que sa femme était rentrée avant lui, il appela à plusieurs reprises, ne recevant pas de réponse, il souleva la fenêtre et passa la tête à l'intérieur. Un triste spectacle s'offrit alors à ses regards. Sa femme était pendue à l'aide d'une corde attachée à une porte-manteau ; elle ne donnait plus signe de vie.

Cette femme était âgée de 59 ans ; elle s'adonnait à l'ivresse. Quand on pénétra dans la maison on trouva une marmite en partie remplie de genièvre que la femme Platwatt venait d'aller acheter chez un épicer voisin.

Il faut remonter aux routiers du moyen-âge pour se faire une idée de la terreur qu'inspirent les frères Delannoy, dans les communes limitrophes de la frontière belge. Si des contrebandiers sont aperçus rôdant dans les environs, vite, ce sont ces fraudeurs redoutés, dit-on.

Ainsi lundi, la douane avait fait une prise de trois charges de tabac étranger n'ayant pu s'emparer des porteurs. Tout de suite, la rumeur publique a fait circuler : c'est la bande des Delannoy ! Les contrebandiers de leur côté ont répondu, en inventant sur le compte de leurs deux confrères des exploits incroyables, à grossir l'épouvante qu'ils ont intérêt à maintenir dans nos campagnes.

Encore une fois, les populations peuvent se rassurer, les frères Delannoy n'ont rien à nous proposer de leur bande en ce qui concerne la frontière.

Les agents français n'en sont pas moins frayés ; nous ne sommes plus au temps où Mandrin et ses acolytes bravaient les agents de la Gabelle.

Il est bien vrai que la contrebande est active dans ce moment, des condamnations nombreuses sont prononcées chaque semaine contre ces délités par les tribunaux correctionnels dont le ressort s'étend dans les deux premières zones, mais les délinquants n'opposent pas de résistance aux agents de l'autorité, et défilent aussitôt qu'ils les aperçoivent.

On mande de Péronne :
« La douane ouvre l'œil au passage des voitures qui viennent par le pont de Bouvignes, et elle a raison, puisque lundi 21 juin, vers le soir, un individu conduisant une charrette qui paraissait être chargée d'herbe fraîchement coupée, pour la pâture quotidienne des bestiaux, fut arrêté dans les deux premières zones, mais les délinquants n'opposent pas de résistance aux agents de l'autorité, et défilent aussitôt qu'ils les aperçoivent. »

On mande de Péronne :
« La garde qui veille aux portes ouvertes de Péronne ne s'endormit pas, elle va avec soin le véhicule et finit par découvrir, sous l'herbe tendre, cinq cent cinquante kilogrammes de tabac étrangers que l'on tentait d'introduire en fraude. »

Il paraît que l'équipage confié